



Procédure de Recours au Réseau Handicap et Mesures Spécifiques d'Accompagnement

Delta CGF s'engage à **garantir l'accessibilité et l'accompagnement des personnes en situation de handicap**, conformément à la loi Handicap du 11 février 2005 et celle de la Formation du 5 mars 2014. Cette procédure vise à détailler les modalités de recours au réseau handicap (AGEFIPH, MDPH, etc.) et les mesures spécifiques d'accompagnement et d'orientation, conformément à l'indicateur 26 du référentiel Qualiopi, tout en respectant le **circuit de confidentialité décrit par l'AGEFIPH***

Objectif : favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap

L'objectif de cette procédure est de **favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans nos formations**, en assurant l'égalité des chances et un parcours de formation adapté à leurs besoins spécifiques. Elle vise à assurer que chaque stagiaire en situation de handicap puisse suivre un parcours de formation adapté à ses besoins, en bénéficiant des soutiens nécessaires pour une insertion professionnelle réussie, **conformément aux recommandations de l'AGEFIPH***

Recours au Réseau Handicap



- **Identification des Besoins :**

Lors de l'inscription, les candidats sont invités à déclarer leur situation de handicap ou leurs besoins spécifiques. Un entretien individuel est mené pour identifier les besoins particuliers de chaque candidat, en tenant compte des recommandations d'acteurs spécialisés, **comme recommandé par l'AGEFIPH****

- **Coordination avec les Réseaux Handicap :**

1. **AGEFIPH** (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) : Prise de contact avec l'AGEFIPH pour le **financement des adaptations pédagogiques**, humaines, et techniques nécessaires
2. **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : Demande **d'évaluation et d'aides spécifiques auprès de la MDPH** pour établir un Plan Personnalisé de Compensation (PPC)
3. **CAP EMPLOI** : Collaboration avec Cap Emploi pour des **conseils et un accompagnement vers l'emploi** des personnes en situation de handicap

* Fiche pratique AGEFIPH « Accessibilité et compensation du handicap en formation »

** Fiche pratique AGEFIPH « Rendre une formation accessible : quel circuit et quel partage de l'information confidentielle »



- **Demande de Financement et Suivi :**

Constitution et envoi des dossiers de demande de financement pour les adaptations nécessaires

Suivi régulier des demandes et des réponses des organismes sollicités

Mesures Spécifiques d'Accompagnement et d'Orientation

- **Adaptations Pédagogiques :**

1. **Rythme de Formation :** Aménagement du rythme journalier, hebdomadaire, ou de la totalité de la formation en fonction des besoins

2. **Supports Pédagogiques :** Fourniture de supports pédagogiques accessibles (fichiers audios, etc.). Méthodes d'enseignement adaptées (cours en petits groupes, utilisation de technologies adaptées, etc.) **en tenant compte des recommandations spécifiques aux différents types de handicap***

- **Aménagements des Épreuves et Évaluations :**

1. **Augmentation du temps** alloué pour les épreuves

2. **Conditions spécifiques de déroulement** des épreuves (aides techniques, salles particulières)

- **Environnement Matériel et Social :**

1. **Accessibilité des locaux** (rampes, ascenseurs, signalétique adaptée)

2. **Sensibilisation de l'équipe pédagogique** et des autres stagiaires à la question du Handicap

3. **Mise à disposition de matériel adapté** (ordinateurs avec logiciels spécifiques, équipements ergonomiques)*

- **Suivi Personnalisé :**

1. Nomination d'un **référé handicap** au sein de l'organisme de formation

2. **Entretiens réguliers** pour évaluer l'évolution de la formation et **ajuster les aménagements si nécessaire***

* Fiche pratique AGEFIPH « Accessibilité et compensation du handicap en formation »

** Fiche pratique AGEFIPH « Rendre une formation accessible : quel circuit et quel partage de l'information confidentielle »

3. Anticipation des difficultés potentielles et mise en place de **mesures préventives**

- **Orientation Professionnelle :**

1. **Accompagnement individualisé** pour l'orientation professionnelle post-formation
2. Collaboration avec des **réseaux professionnels et des employeurs sensibilisés** aux problématiques du handicap*
3. Organisation de **stages et d'ateliers pratiques** dans des environnements adaptés

Suivi et Évaluation de la Procédure

- **Réunion Périodique :** Réunions ponctuelles dans le cas d'accueil d'une personne porteuse d'un handicap, pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place et ajuster la procédure si nécessaire
- **Feedback des Stagiaires :** Collecte régulière de feedback auprès des stagiaires en situation de handicap pour améliorer l'accompagnement et les adaptations

Contact Référent Handicap

Pour toute demande ou information complémentaire, ou pour initier une démarche d'accompagnement veuillez contacter le référent handicap au sein de notre organisme de formation :

Référent Handicap : Benoit CODOL

Téléphone : 04 91 02 03 57

Email : benoit.codol@delta-cgf.fr



* Fiche pratique AGEFIPH « Accessibilité et compensation du handicap en formation »

** Fiche pratique AGEFIPH « Rendre une formation accessible : quel circuit et quel partage de l'information confidentielle »